

Prévention des incendies dans les nouvelles constructions

Les immeubles en construction sont à risque de pertes par incendie, ce qui peut accroître leur délai de livraison.

L'adoption de pratiques de prévention des pertes pendant toute la période de construction aidera à garantir que l'on évite les incendies et que les profits soient maximisés. Pour prévenir les incendies pendant une nouvelle construction, envisagez:

❑ Les risques

Examinez les risques adjacents de propagation d'un incendie à votre construction en tenant compte:

- de la distance de tout risque. Plus la distance est grande, meilleure est la situation.
- de la construction de structures adjacentes. Une construction en bois est plus à risque que celle en maçonnerie

S'il existe un grave risque d'incendie, envisagez une protection comme un mur plein en maçonnerie entre votre construction et le risque d'incendie adjacent.

❑ L'accès du service d'incendie

Les lieux devraient avoir des chemins d'accès bien entretenus, libres d'obstacles et de largeur suffisante pour permettre l'évacuation des occupants et l'accès simultané des véhicules du service d'incendie.

❑ Prévention et contrôle

Les immeubles en construction présentent des risques d'incendie particuliers nécessitant une attention spéciale. Il est recommandé qu'une personne soit désignée responsable de la surveillance des activités quotidiennes de protection contre les incendies et de leur prévention sur le site. En plus des activités de prévention décrites dans LP-29 «Gestion des sites de construction», voici des risques

d'incendie communément associés aux nouvelles constructions:

● Crime d'incendie

L'accès non autorisé aux lieux devrait être interdit de façon sécuritaire comme suit:

- Une clôture devrait protéger le périmètre des lieux.
- Tout le contour des lieux devrait être illuminé.
- Les arbres et la végétation devraient être éliminés pour créer un espace libre autour du périmètre des lieux.
- Les matériaux combustibles et les déchets dans la cour devraient être éliminés convenablement.

● Équipement et filage électrique

L'équipement électrique utilisé en milieu humide, comme les toilettes et les sites de travaux, devraient être munis de protection contre les défauts à la terre. Les systèmes électriques situés dans des secteurs où des solvants sont entreposés, utilisés ou distribués devraient être approuvés pour les lieux dangereux en accord avec la norme NFPA 70, *Code électrique national*. L'équipement et le filage électrique temporaires devraient également satisfaire aux dispositions applicables de NFPA 70.



La sécurité de votre entreprise en tête

- **Distribution de carburants**
Les incendies affectant des équipements fonctionnant au carburant liquide surviennent généralement en raison de fuites de carburant pendant leur remplissage. Le remplissage ne devrait être effectué que par des personnes formées et désignées à cet effet et uniquement dans des endroits spécifiques et bien ventilés. L'usage du tabac est toujours interdit lorsqu'on procède au remplissage de carburant.
- **Gaz comprimé**
Des gaz comprimés, dont le gaz de pétrole liquéfié (GPL), pourraient être entreposés sur le site. Ces cylindres devraient être entreposés dans un secteur séparé, à l'écart de sources d'ignition et arrimés pour en prévenir le renversement et l'endommagement. Les lieux d'entreposage ne devraient pas être situés à proximité de sorties ou d'escaliers ou adjacents à des voies d'évacuation primaires.
- **Bois**
Les pièces de bois utilisées pour la charpente et les formes devraient être entreposées en des lieux distincts, de préférence à l'extérieur, de sorte que l'équipement de lutte contre les incendies puisse y avoir accès.
- **Protection contre l'incendie**
De l'équipement portable de lutte contre les incendies devrait être disponible dans l'ensemble du site selon les besoins. Les bureaux et pièces d'entreposage temporaires contiennent souvent des dossiers importants, des pièces ou des matériaux et ces structures temporaires sont fréquemment construites avec des matériaux combustibles. Les alarmes d'incendie, détecteurs et autres moyens de protection (tels que murs et portes coupe-feu) devraient être envisagés pour des structures temporaires lorsqu'il existe des risques d'incendie.

ISO Services Properties, Inc., ses compagnies et employés ne formulent aucune garantie de résultats et n'assument aucune responsabilité en rapport avec les renseignements ou les recommandations ayant trait à la sécurité contenus aux présentes. De plus, il ne peut être assumé que toute procédure de sécurité acceptable apparaît aux présentes ou que toute circonstance anormale ou inhabituelle ne puisse nécessiter d'avoir recours à des procédures plus élaborées ou supplémentaires.

Ensemble dans la prévention

Chez les assurances Federated, nous croyons que la prévention des sinistres est un élément essentiel de votre programme de gestion des risques. Vous pouvez compter sur votre coordonnateur des services de risques et sur votre équipe du Service de prévention des sinistres pour obtenir de l'aide à ce sujet. Le fait de collaborer avec nous afin de réduire votre exposition aux risques vous permettra également de protéger vos résultats financiers! Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre coordonnateur des services de risques et notre Service de prévention des sinistres au 1 800 361 0790, ou visitez notre site web à www.federated.ca

Les assurances Federated distribuent le présent bulletin de prévention des sinistres à titre de service pour ses titulaires de police et leurs conseillers commerciaux. L'information qui y est donnée est de nature générale et pourrait ne pas s'appliquer à votre province. Au moment d'élaborer des formulaires et des procédures pour votre entreprise, vous devriez demander conseil à des conseillers juridiques ou commerciaux indépendants. Les recommandations données dans le présent bulletin ont pour but de réduire les risques de sinistres, mais ne doivent en aucun cas être interprétées comme des moyens servant à éliminer les risques de sinistres.

Tous droits réservés ©2007, ISO Services Properties, Inc.
Les renseignements compris dans cette publication ont été obtenus de sources considérées être dignes de foi.